

**CONSIGNES D'UTILISATION DES MASQUES CHIRURGICAUX
DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DEFINIE LE 24/03/20
DE PORT SYSTEMATIQUE PAR TOUT LE PERSONNEL
PRESENT DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS (*)**

(*) Hors direction régionale

CONTEXTE - OBJECTIFS

La note régionale du 24/03/20 précise le contexte et les motifs de la mise en œuvre de la stratégie régionale de **port systématique de masques chirurgicaux par tout le personnel présent dans tous les établissements (hors direction régionale)**, ainsi que pour toute personne extérieure autorisée à entrer dans l'établissement.

Cette stratégie vise à assurer la meilleure protection des patients/personnes accompagnées et du personnel, dans un contexte persistant de tension sur l'approvisionnement des masques chirurgicaux.

Les règles à suivre sont donc les suivantes :

→ 2 masques par poste de 8H / ou 3 masques par poste supérieur à 8H sont attribués à chaque agent

Précision : masque FFP2 pour les professionnels à risque (1 par poste de 8H / ou 2 par poste supérieur à 8H)

Des stocks de sécurité sont accessibles en cas de souillure.

NB : Il est important de rappeler qu'il n'existe à ce jour aucune recommandation sur le port systématique du masque chirurgical par tout le personnel présent en établissement de santé : les indications restent réservées à toutes les personnes confirmées, suspectées ou contact, ainsi qu'aux soignants prenant en charge un patient suspect ou avéré. Il faut noter que l'ARS Hauts-de-France n'a pas confirmé les recommandations du port systématique en EHPAD (version initiale du kit EHPAD du 21/03) dans l'actualisation suivante en date du 24/03/20.

La stratégie du groupe Ugecam Hauts-de-France s'inscrit donc dans une démarche résolument préventive, par principe de précaution. De fait, il a donc été nécessaire d'adapter les consignes habituelles d'utilisation des masques chirurgicaux.

En effet, les préconisations des sociétés savantes (la Société Française d'Hygiène Hospitalière notamment), s'appliquent aux indications « sanitaires » restreintes au personnel/patient malade ou suspect, et généralement pour des utilisations ponctuelles et limitées dans le temps.

La direction régionale a pris la décision d'assouplir les règles de port du masque chirurgical, en se reposant notamment sur les préconisations de l'AFNOR¹ relatives aux masques barrières d'utilisation prolongée, qui répondent d'avantage à la stratégie mise en place dans le groupe Ugecam Hauts-de-France.

NB : Ces conditions d'utilisation ne valent que pour la situation actuelle et ne s'appliquent pas dans les utilisations « sanitaires » des masques chirurgicaux.

¹ Masques barrières / Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage, AFNOR SPEC S76-001, 27 Mars 2020

RAPPEL DES CONSIGNES D'UTILISATION DES MASQUES

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS ET DE FACON CONTINUE

Le masque chirurgical protège essentiellement l'environnement de celui qui le porte. Dans le cas d'une transmission par projection de gouttelettes (cas du coronavirus), il augmente la protection du porteur également. Il est reconnu que la protection est accrue quand les 2 personnes qui se font face portent chacune un masque.

LE PORT DE MASQUES NE DISPENSE PAS DU RESPECT DES AUTRES GESTES BARRIERES (cf. annexe) : DISTANCIATION PHYSIQUE DE PLUS D'1 METRE ET HYGIENE DES MAINS RIGOUREUSE

Le port du masque peut induire faussement un sentiment de protection et conduire à un relâchement du respect des gestes barrières :

- Le port du masque ne protège pas la personne qui le porte à 100%,
- Le mode de contamination se fait également (et surtout) par les mains : par contact direct mais aussi par les surfaces contaminées où le coronavirus peut rester vivant plusieurs heures.

Comment mettre mon masque chirurgical ?



Si le masque est blanc, se reporter à la notice du fabricant, ou se repérer à la fixation des élastiques (côté visage)

Précisions Complémentaires

Jetez le masque dans une poubelle : filière DASRI de préférence (et obligatoirement en cas de Covid 19), filière déchets assimilés à ordures ménagères avec double emballage si filière DASRI non disponible

Dès que le masque est ajusté, ne portez plus les mains sur votre masque (vous risquez de contaminer vos mains) : si vous l'avez fait, lavez-vous aussitôt les mains.

De ne pas dépasser une durée maximale de 4h pour le port d'un même masque chirurgical
NB = Durant une période de 4h, le masque ne peut servir plusieurs fois que s'il est retiré selon les consignes, stocké provisoirement ou accroché pour offrir le moins de contact possible, et remis selon les consignes

Quelle forme de stockage provisoire ?

- Soit accroché sur un support
- Soit déposé sur un support horizontal, face extérieure contre le support : support à décontaminer lors du retrait du masque, ou utilisation de support jetable (type « haricot » ou « réniforme »)

Quand suis-je autorisé à enlever mon masque ? **Uniquement en cas de nécessité impérieuse**

Pour ne pas avoir à retirer le masque, toutes les autres situations seront planifiées lors du changement du masque après 4 heures d'utilisation, ou en cas de nécessité impérieuse.

J'ai demandé aux directeurs et à la ligne managériale du Groupe Ugecam des HDF de veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de ces consignes.

En effet, elles garantissent votre sécurité et celles des patients et des résidents mais aussi une utilisation raisonnée et adaptée de notre stocks de masques et de son renouvellement.

Ces consignes seront susceptibles d'évoluer selon l'évolution de l'épidémie dans les établissements, et les consignes institutionnelles.

Christine WENDLING-BOCQUET

le 24/04/20

Directrice Régionale



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)